

COMMUNE DE LAY SAINT REMY
 COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-six février,
 Le Conseil Municipal de la Commune de LAY SAINT REMY
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 février 2021,
 sous la présidence de Monsieur Alain BELLINASO, Maire

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut pas être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos, précisé sur la convocation et l'affichage ».

Etaient présents : MM Thierry MANSUY, Jacky PEROTIN, Cyril BROUSSIER, Rémy ARMENIO, Axel LEPRIEUR, Alexis BOULADOUX et Mmes Evelyne GUILLERY, Leticia BRAQUIS et Dominique KAUPP ;

Etait absent excusé : M. Alexandre GERARD.

Madame Dominique KAUPP a été élue à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
 Présence de Mme Sophie WILHELM, secrétaire de mairie, en appui technique.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Absents : 1

Ouverture de la séance : 18h00

Monsieur le Maire rappelle les règles qui s'appliquent en matière sanitaire : des règles à respecter ainsi que la mise en place du couvre-feu à 18h00, pour lequel des attestations dérogatoires ont été fournies à chacun avec la convocation.

ORDRE DU JOUR :

Lecture de l'ordre du jour par M. le Maire, celui-ci s'assurant que tous les membres du conseil présents ont bien reçu la convocation.

DELIBERATIONS

1/N° 001-2021 : DELEGATION AU CENTRE DE GESTION 54 POUR RELANCE DU MARCHÉ SANTE

La commune de Lay-Saint-Rémy a l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé. Elle a, pour ce faire, l'opportunité de confier au Centre de Gestion de Meurthe et Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ; le Centre de Gestion peut quant à lui, souscrire un tel contrat pour le compte de la commune, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité. Le précédent contrat de santé arrive à son terme le 31 décembre 2021. La commune de Lay-Saint-Rémy charge le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer les appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des contrats d'assurance auprès d'un organisme. La durée du contrat est fixée à 6 ans avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

2/ N° 002-2021 : AUTORISATION POUR POUVOIR ENGAGER – LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Jusqu'à l'adoption du prochain budget primitif, et ce, avant le 30 avril 2021, il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le maire à pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020. En ce qui concerne, la mise en recouvrement des recettes et l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2020, il n'est pas nécessaire de délibérer.

Adopté à l'unanimité.

3/ N° 003-2021 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BIEN SIS 3 RUE DU SAINT EMPIRE EN VUE DE SA CESSION

Par délibération du 25 septembre 2020, le Maire a été autorisé à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de l'immeuble sis 3 rue du Saint Empire. Par conséquent, le conseil municipal, conformément aux dernières décisions prises, approuve la cession au profit de Mme Patricia ANDRE de la parcelle AA 181 ainsi que des emplacements de parking (bornage effectué par la mairie) au prix de 120 000 €, le tout appartenant à la commune. Il constate la désaffectation du bien et prononce le déclassement du bien du domaine public au domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

4/ N° 004-2021 : INSTALLATION D'UNE AIRE DE JEUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre d'une subvention « dispositif Relance Rurale » (50 % du montant engagé) proposée par la Région Grand Est, il avait été décidé l'installation d'une nouvelle aire de jeux, l'ancienne ne correspondant plus aux normes de sécurité en vigueur à ce jour. Après consultation de diverses entreprises, la société Espaces Paysagers Sport et Loisirs de Lingolsheim a été retenue pour la fourniture et la pose d'une structure multi-activités de la gamme Pêcherie pour un montant total de 23 442 € TTC. Les travaux de démontage de l'ancienne structure, ainsi que de préparation de la dalle destinée à recevoir la nouvelle aire de jeux seront réalisés par les membres du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

5/ N° 005-2021 : INSTALLATION DE VOLETS ET PORTES-FENETRES MAIRIE ET SALLE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre d'une subvention « CTS – Soutien aux Communes Fragiles » (80 % du montant engagé sans dépasser 9 000 €) proposée par le Conseil Départemental 54, il avait été décidé l'installation de volets roulants (fenêtres secrétariat donnant sur l'arrière de la mairie) et la pose de cadres de fenêtres et de portes-fenêtres à la salle communale. Après consultation de diverses entreprises, la société Mercier David de Maxéville a été retenue pour un montant total de 11 550 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

- 1) Remplacement du radar pédagogique défectueux (ferme André) : le technicien a été prévenu et la pose du radar déjà réceptionné sera effectuée dans les meilleurs délais.
- 2) Affouages 2021-2022 : sur la demande de l'ONF et en accord avec la mairie, la commune passera du régime « menus produits » à celui des « affouages ». Pour ce faire, rien de nouveau quant à l'attribution des lots ; par contre, il sera obligatoire de désigner pour la commune 3 garants, hors le Maire, responsables du bon déroulement des opérations forestières. Ces personnes seront prochainement désignées en accord avec les services de l'ONF. A noter qu'à compter de la prochaine campagne, un justificatif d'assurance responsabilité civile sera exigé pour tout affouagiste.
- 3) Alambic : un nouveau règlement intérieur est en cours de rédaction avec l'aval de M. Alfred URBANAJC. Là aussi, une attestation d'assurance responsabilité civile sera exigée afin de pallier à tout incident ou accident.
- 4) Inscriptions scolaires pour la rentrée 2021 – 2022 : nécessité de se présenter d'abord en mairie, sur rendez-vous avec les documents nécessaires (carnet de santé – livret de famille – justificatif de domicile...) les mardi 25 mai 2021 et jeudi 27 mai 2021 aux heures de permanence. Les inscriptions auprès de la directrice d'école se feront début juin 2021.
- 5) Convocation de la Commission Communale des Impôts Directs le mardi 16 mars 2021 à 17h30 à la demande des services fiscaux.
- 6) Attendu depuis fort longtemps, il a été procédé au changement des résistances de chauffage défectueuses à l'intérieur de l'église. Ces travaux ont notamment nécessité l'intervention d'EDF pour augmenter la puissance du compteur.


 Le Maire
 Alain BELLINASO

Séance levée à 19h10
 Prochain conseil municipal à définir....